



Droit succession sur la maison propriétaire

Par **soleillevant**, le **02/03/2013** à **01:11**

bonjour,

ma mere, veuve,est propriétaire de sa maison est ce que ma soeur peut demander sa part au vivant de ma mere si elle demenage ?la maison est au nom des parents .

merci pour vos reponses

Par **amajuris**, le **02/03/2013** à **10:36**

bjr,

demander une avance sur héritage cela n'existe pas car il est impossible de connaître l'état de la succession d'une personne avant son décès.

par exemple votre mère si elle est seule propriétaire de sa maison peut la vendre et dépenser tout son argent sans que vous puissiez vous y opposer.

par contre elle peut faire des donations ou mieux une donation partage.

mais il est possible que si la maison appartenait à vos 2 parents que vous soyez nus-propriétaires de la moitié de la maison part de votre père décédé.

cdt